

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN (procuration M. GAILLARD)

Mme DA SILVA (procuration M. CHERQUEFOSSE)

M. DA CRUZ (procuration Mme ARENOU)

Mme GEREMIA (procuration Mme CHERGUI)

M. MARCIN (procuration M. LONGEAULT)

M. BRENOT (procuration Mme ABLOUH)

M. SION (procuration M. BOUZAR)

Mme VERGNAUD (procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

**REHABILITATION DE LA BOUCLE DE CHANTELOUP (CŒUR VERT) – CONSTITUTION D’UN
GROUPEMENT DE COMMANDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-1 et L2113-6 à L2113-8 offrant la possibilité aux acheteurs publics de constituer entre eux un groupement de commandes,

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026DEL79-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

CONSIDÉRANT que la réhabilitation de la plaine de Chanteloup est un projet écologique et économique qui se développe autour de 4 axes : (1) la renaturation d'une ancienne plaine maraîchère polluée aux métaux lourds, à travers notamment la création d'un Site Naturel de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR), ainsi que (2) l'aménagement de ce site naturel pour l'accueil du public, (3) l'appui aux acteurs économiques susceptibles de poursuivre ou développer leur activité sur la plaine en lien avec sa vocation agricole et naturelle, et (4) la collaboration avec les acteurs scientifiques autour de ce site constituant un terrain de choix pour la recherche et développement en matière de sols pollués,

CONSIDÉRANT que le Cœur Vert de la Boucle de Chanteloup fait l'objet d'un ambitieux projet de restauration écologique, porté par la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), le Département et les collectivités locales depuis 2020 et qui verra pleinement le jour à partir de 2026,

CONSIDÉRANT que pour conduire cette réflexion, il apparaît nécessaire de définir un plan guide visant à définir une vision stratégique d'aménagement sur le secteur du Cœur Vert, en vue notamment d'une déclinaison opérationnelle (chiffrage, phasage et répartition des maîtrises d'ouvrage entre collectivités),

CONSIDÉRANT qu'afin d'assurer une pleine association et collaboration entre les collectivités parties prenantes du projet, le groupement de commande constitue l'objet juridique approprié,

CONSIDÉRANT le projet de convention constitutive de groupement de commandes annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande dédié à l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du Cœur Vert, dont la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise assurera la coordination.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande permanent.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT

